



# MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -----OBSERVATOIRE DE LA DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL

\_\_\_\_\_

### FICHE TECHNIQUE DE L'ODDL

#### I- Mission

Assurer l'analyse, de la capitalisation et de la valorisation des résultats des études et recherches réalisées, du suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de Décentralisation et son impact sur les indicateurs de développement socio-économique et ainsi que les résultats et les expériences des différents programmes d'appui à la Décentralisation et du Développement Local.

#### II- Activités :

<ol> <li>Appui des CTDs dans la mise en œuvre de l'Indice de Gouvernance Loca</li> </ol>
--

Etablir le Baseline IGL de 1695 Communes ;
Appuyer les Communes pour l'amélioration de leur performance en matière de gouvernance locale (Auto –Evaluation IGL);
Effectuer l'analyse de la gouvernance locale à Madagascar ;
Centraliser les données et les informations sur la gouvernance locale.

L'indice de Gouvernance Locale (IGL) est utilisé pour apprécier l'effort entrepris par la Commune dans l'application de la bonne gouvernance au niveau local en lui donnant un score.

<u>Baseline (tous les 3 ans)</u>: La mesure de la gouvernance locale par l'IGL est réalisée tous les trois ans (ce sont des personnels tiers de la Commune sous l'égide de l'ODDL), par conséquent, la note obtenue est valable pour trois ans.

<u>Auto-évaluation (par an)</u>: La Commune conduit annuellement une autoévaluation en utilisant le Guide d'autoévaluation IGL.

#### 2- Gestion et exploitation des Bases de Données sur les CTDs

Collecter les informations sur les responsables locaux et renseignements
monographiques des 1695 Communes et des 24 Régions : mise en place d'une base
de données unifiée des CTDs ;

- ☐ Gérer les bases de données collectées : vérification, traitement, mise à jour, stockage
- ☐ Analyser les données/informations collectées

	jugées nécessaires dans la réalisation de leurs missions							
3- Analyse de la Finance Locale								
□ Collecter les documents budgétaires des CTDs (Communes et Régions)								
	Effectuer la saisie, le traitement et l'analyse des documents budgétaires des CTDs (comptes administratifs des 1695 Communes et des 24 Régions)							
	Evaluer la performance des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de finance locale, sur la base des indicateurs de performance et en analysant les facteurs qui les expliquent ;							
	Fournir des recommandations stratégiques et opérationnelles visant une amélioration de la finance locale.							
4- Appui à la mise en place et l'opérationnalisation des Centres Régionaux d'Observation et de Communication (CROCs)								
	Mettre en place et opérationnaliser les CROCs au niveau des 24 Régions de Madagascar ;							
	Effectuer le renforcement des capacités des membres de CROCs ;							
	Acquisition de matériels pour les CROCs ;							
	Coordonner les activités des CROCs des Régions.							

☐ Fournir aux acteurs de la décentralisation et du développement local les informations

Les CROCs sont des centres de ressources, de collecte de données sur la décentralisation et le développement local, et d'appui aux acteurs locaux de développement. Le CROC est rattachées à la Région et ses activités sont supervisées et appuyées par l'ODDL et validées par la Région. Actuellement, des CROCs sont mises en places au niveau de 21 Régions sauf pour la Région Analamanga et la Région Itasy

## 5- Appui à la mise en place du système de suivi évaluation de la Décentralisation et du Développement Local (SSE/DDL)

Mettre en place un système de suivi évaluation de la Décentralisation et du Développement Local (SSE/DDL)

Le SSE est l'ensemble du processus, des méthodologies et moyens mobilisés pour suivre et analyser l'évolution, les résultats, les effets et les impacts d'une politique, d'une stratégie ou d'un projet /programme, pour en tirer des conclusions (efficacité, efficience, cohérence, pertinence, source de blocage,), définir des ajustements/orientations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de la Décentralisation Emergente (PNDE), l'Observatoire apporte son concours dans le suivi et évaluation de toutes les activités relatives à la décentralisation et du développement local. En effet, le développement du SSE-DDL (par l'ODDL) est une des grandes orientations de la Lettre de Politique pour la Décentralisation Emergente (LPDE).